

Budget Primitif

2013

Conseil Municipal du 17 décembre 2012



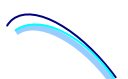


SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
INTRODUCTION	4
LES PRIORITES POLITIQUES	7
I. ENVIRONNEMENT URBAIN	7
II. L'ACTION CULTURELLE.....	8
III. L'ACTION SPORTIVE.....	9
IV. L'EDUCATION ET LA JEUNESSE.....	9
V. LA SOLIDARITE.....	10
V.1. Solidarité et proximité.....	10
V.2. Se loger et habiter la Ville.....	11
V.3. Prévenir et sécuriser pour mieux vivre ensemble.....	11
V.4. La santé des grenoblois	12
V.5. La relation citoyenne.....	12
VI. L'ECONOMIE	13
VII. LES MOYENS	14
LES EQUILIBRES FINANCIERS	17
I. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL	17
II. BALANCE CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES.....	18
III. SYNTHESE DES RATIOS REGLEMENTAIRES	19
RECETTES	20
I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	20
I.1. La Fiscalité	20
I.1.(A) Les trois taxes et les compensations.....	20
✓ Les trois taxes	20
✓ Les rôles supplémentaires	21
✓ Les compensations.....	21
✓ Total.....	22
I.1.(B) Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO).....	22
I.2. Les Dotations	23
I.2.(A) Les dotations de l'Etat	23
I.2.(B) Les versements de la Métro	24
I.2.(C) Péréquation horizontale : FNGIR, DCRTP et FPIC	24
II. RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	25
II.1. Les amendes de police.....	26
II.2. Le FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.....	26
DEPENSES	27
I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	27
I.1. Le Personnel.....	27
I.1.(A) Evolution des dépenses entre le BP 2012 et le BP 2013.....	27
✓ Dépenses en année « courante ».....	27
✓ Mesures diverses.....	27
I.1.(B) Evolution des crédits et effectifs de 2011 à 2013.....	28
I.1.(C) Evolution des crédits de 2012 à 2013 : détail	28
I.1.(D) Evolution des effectifs consolidés (Ville et CCAS en ETP au 31 décembre de 2000 à 2011 et au 31 octobre 2012)	29
II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	30
II.1. la répartition des dépenses d'investissement	30



II.2. L'endettement	31
II.2.(A) Annuité d'emprunts (budget principal)	31
✓ <i>Annuité de la dette</i>	31
✓ <i>Poids de l'annuité</i>	31
✓ <i>Evolution de l'annuité</i>	32
✓ <i>Répartition frais financiers / remboursement en capital</i>	32
II.2.(B) Indicateurs (budget principal)	33
✓ <i>Taux Moyen Pondéré (TMP)</i>	33
✓ <i>Durée de Vie Moyenne (DVM)</i>	33
✓ <i>Ratio "capacité de désendettement"</i>	34
II.2.(C) Profil d'extinction de la dette	35
II.2.(D) Evolution de l'endettement consolidé	36
II.2.(E) Répartition par prêteur	37
II.3. Garanties d'emprunts	38
II.3.(A) Evolution des garanties d'emprunts de 2009 à 2013	38
II.3.(B) Répartition des garanties d'emprunts par organisme bénéficiaire	39
II.4. Les principales opérations d'investissement du budget principal en 2013	39
II.4.(A) Commission Vie urbaine et Développement Durable	39
II.4.(B) Commission Culture, Sport, Education, Jeunesse	40
II.4.(C) Commission Solidarité	40
II.4.(D) Commission Développement Economique, Insertion	41
II.4.(E) Commission Finances, Administration Générale, Ressources Humaines ...	41
II.5. Les budgets annexes	42
II.5.(A) Stationnement	42
II.5.(B) Activités économiques	43
II.5.(C) Locaux culturels	44
II.5.(D) Self Clémenceau	45
II.5.(E) Teisseire – Jeux Olympiques	46
II.5.(F) Mistral – Eaux Claires	47
II.5.(G) Cuisine centrale	48





INTRODUCTION

Depuis le début du mandat, la ville de Grenoble a inscrit ses orientations budgétaires dans une volonté politique forte de soutien à l'emploi et à la cohésion sociale.

Au cours des cinq dernières années, les politiques publiques municipales ont été conduites dans un contexte économique et social extrêmement préoccupant. La crise qui frappe les économies occidentales depuis 2008 a, en effet, eu des impacts accentués chaque année. Faute de mesures appropriées, la crise immobilière puis bancaire débutée en 2008 est progressivement devenue une crise des dettes souveraines.

L'une et l'autre, l'une puis l'autre ont eu des conséquences fortes sur l'économie réelle en provoquant un fort ralentissement de l'activité. Un ralentissement renforcé encore par des difficultés d'accès au crédit pour les entreprises.


Tout au long de cette période, les politiques conduites par les gouvernements précédents n'ont malheureusement pas atténué les difficultés. Les mesures proposées, dès la loi TEPA, n'ont en effet eu aucun impact sur la création d'emplois. Entre 2007 et 2012, le nombre de chômeurs a ainsi crû de 720 000 (33% d'augmentation). Les comptes publics n'ont pas non plus été tenus, la situation budgétaire se dégradant chaque année davantage. Le quinquennat de Nicolas Sarkozy s'est ainsi achevé dans une rigueur et une austérité affichées comme seuls remèdes aux maux provoqués par les politiques menées pendant cinq ans. Cinq années pendant lesquelles les collectivités auront également été régulièrement ciblées par le gouvernement qui, à défaut d'avoir réussi à toucher à la DSU, aura, sans véritable concertation, supprimé la taxe professionnelle, réduit les dotations, refusé de prendre en compte l'effort fiscal de chacune des collectivités et mis en place un fonds de péréquation entre collectivités dont il est aujourd'hui clairement avéré qu'il est non seulement inefficace mais contre-productif.

Depuis six mois et le changement de majorité, des mesures fortes ont déjà été prises pour soutenir l'activité économique. Le pacte de croissance européen de 120 milliards d'euros a été un premier signe d'une volonté forte, portée par le gouvernement français, de réorienter les politiques en faveur de la création d'emplois. La mise en place des emplois d'avenir, la création de 1000 postes d'enseignants à la rentrée 2012 puis de 40 000 à la rentrée 2013, la préparation du dispositif des contrats de génération ou l'expérimentation des emplois francs dont bénéficiera Grenoble, sont autant d'illustrations de cet engagement.

Le gouvernement de Jean-Marc Ayrault est également revenu sur les annonces faites par le précédent gouvernement dans le domaine des relations aux collectivités. Nicolas Sarkozy avait en effet indiqué qu'il envisageait une réduction des concours de l'Etat aux collectivités de près de 10 milliards d'euros. Dans un contexte budgétaire extrêmement contraint hérité des gouvernements précédents et dans l'objectif de ramener le déficit public à hauteur de 3%, c'est finalement un gel en valeur qui est proposé dans le projet de loi de finances pour 2013.

Dans ce contexte qui pour être plus encourageant n'en est pas moins difficile, la ville de Grenoble compte poursuivre son engagement en faveur de la solidarité et du soutien à l'activité économique et partant, au maintien et à la création d'emplois.





Dans le cadre d'un objectif maintenu d'un niveau historiquement élevé des dépenses d'investissement, à hauteur de 65 M€ sur le budget principal, les priorités budgétaires de la Ville en termes de recettes sont de deux ordres : la non augmentation des impôts locaux et la maîtrise de la dette.

Conformément aux engagements pris, **les taux d'imposition n'augmentent pas en 2013**. Grâce à d'importants efforts de gestion, représentant près de 10% des dépenses courantes de fonctionnement depuis 2008, les recettes liées à l'évolution des taux décidée au début du mandat permettent de maintenir la bonne santé financière de la Ville et de poursuivre les priorités en faveur de la solidarité (augmentation chaque année depuis 2008 de la dotation au CCAS d'un montant représentant entre 700 K€ et 1,2 M€) et de l'investissement (dépenses cumulées depuis 2008 : environ 260 M€ sur le seul budget principal).

La politique de maîtrise de l'endettement conduite depuis 2005 est évidemment poursuivie. Depuis le début du mandat, cette politique aura permis une diminution de plus de 7 millions de la dette du budget principal de la Ville. Comme pour l'ensemble des collectivités locales, la question du recours à l'emprunt peut cependant s'avérer délicate compte tenu de la frilosité actuelle des établissements bancaires. D'autres solutions sont donc recherchées pour remédier à cette situation, comme ce fut le cas cette année avec l'émission par un collectif de collectivités, dont la ville de Grenoble, d'un emprunt de 610 millions d'euros sur les marchés financiers. Le président de la République a donné son accord, le 21 novembre dernier lors du Congrès des Maires, à la création d'une agence de financement permettant de souscrire des emprunts sans l'intermédiation du secteur bancaire.

Le budget primitif prend également en compte :


- des droits de mutation en légère contraction compte tenu du ralentissement du marché de l'immobilier (5,5 M€ prévus au BP),
- des dotations de la Métro inchangées (51,9 M€),
- des subventions et participations des autres collectivités en fonctionnement qui restent impactées par le recentrage de chacune sur ses compétences prioritaires, lié notamment à la crise.

Sur la base de ces recettes représentant 337 millions d'euros, la ville de Grenoble entend mettre son budget 2013 au service de :

- **l'assurance d'une même qualité de service aux Grenoblois par le maintien du service public municipal et de son périmètre d'intervention, tout en maîtrisant la masse salariale** dont l'évolution est fixée à +1 % (126,5 M€ au BP 2013),
- **la prise en compte des besoins en matière de service public**, notamment dans les domaines sportifs, culturels, éducatifs, de prévention..., afin de répondre aux attentes de l'ensemble des habitants, et notamment des plus en difficulté,
- **la poursuite des politiques de solidarité** (logement, insertion, santé, éducation, action sociale...) **et l'augmentation, à nouveau, de l'aide au CCAS** (24,7 M€ au BP 2013),
- **une augmentation de l'enveloppe globale de subventions aux associations** (+0,4 M€ au BP 2013),
- et enfin, le maintien **d'un fort niveau d'autofinancement** des investissements (8,1 M€ au BP 2013), ainsi que des ressources propres en hausse, permettant de prévoir ceux-ci à hauteur de 65 M€ sans augmenter l'endettement.

En la matière, le budget 2013 est marqué par :

- **La poursuite de la métamorphose urbaine de Grenoble** qu'il s'agisse des ZAC Bouchayer Viallet ou de l'Ile Verte (Blanche Monier), de l'accompagnement des travaux d'extension de la



ligne B de tramway sur la Presqu'île et de construction de la ligne E ou encore de la poursuite des travaux sur les quais, de la préparation de ceux sur les contre-allées de la ligne E et sur de nouveaux espaces stratégiques du centre ville (8,2 M€ au BP 2013).

- **Le maintien de la priorité reconnue depuis 1995 au renouvellement urbain et social des quartiers "Politique de la Ville"** avec notamment les travaux de réaménagement de la crique centrale de la Galerie de l'Arlequin à la Villeneuve ou le lancement de l'opération Châtelet (8,2 M€ au BP 2013).

- **L'importance des travaux de construction ou d'entretien des équipements publics** avec la livraison de la Salle des musiques amplifiées (3,8 M€ au BP 2013) et de la nouvelle école Beauvert (4,6 M€ au BP 2013) accompagnée évidemment de la poursuite du plan de remise à niveau du patrimoine scolaire, avec aussi les travaux de réhabilitation de la piscine Chorier Berriat (3,1 M€ au BP 2013) ou de construction du complexe couvert de tennis de la Plaine des Sports (1,2 M€ au BP 2013).

Au final, la Ville propose en 2013 un budget de maîtrise et de développement.

Maîtrise des comptes et de la situation financière de la collectivité sans augmentation des impôts ou de la dette.

Développement de la Ville pour lui conserver son attractivité et sa qualité de vie.



LES PRIORITES POLITIQUES

I. ENVIRONNEMENT URBAIN

Les services de proximité restent une priorité. Aussi, l'effort demeure-t-il soutenu dans les secteurs de la voirie, de la propreté et des espaces verts avec une mention particulière pour la propreté qui met en œuvre, après le service des espaces verts, la pratique du " zéro phyto" pour le désherbage. A noter également que la chute de neige exceptionnelle de fin octobre 2012 a fortement atteint le patrimoine arboré de la Ville nécessitant en 2013 des crédits permettant un important renouvellement des plantations.

Hormis la proximité, la gestion immobilière, l'énergie et les carburants sont des postes de dépenses importants.

Les hausses des dépenses de gestion immobilière qui recouvrent les charges de propriétaires et les charges de locataires, sont dues à la réalisation de travaux d'entretien et à la hausse des tarifs d'énergie.

Les hausses de dépenses d'énergie et de fluides dues à la hausse des coûts, sont tempérées par la poursuite des actions dans le domaine des économies d'énergie, de l'optimisation des contrats et des diminutions de patrimoine.

Concernant les carburants, malgré une consommation stable due à une optimisation de l'utilisation des véhicules et à un renouvellement du parc, la dépense est en hausse à cause de l'augmentation estimée du coût.

Les actions en direction de l'environnement et du patrimoine se poursuivent en relation avec les associations qui bénéficient d'un soutien constant. A noter, d'une part, le démarrage des travaux de protection contre les crues, conduits par le SYMBHI (syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère) dont la Ville fait partie et, d'autre part, la poursuite avec les associations du travail sur la biodiversité dans les opérations d'aménagement et la sensibilisation en milieu scolaire sur les questions d'environnement.

En matière d'investissement, le budget est marqué par la poursuite des travaux des quais commencés en 2012 et le démarrage en 2013 des travaux du cœur de ville et des contre allées du tram E.

L'inscription de crédits pour le pôle gare traduit le passage en phase pré opérationnelle du projet en vue d'un démarrage des travaux en 2014.

Les travaux en investissement sur l'espace public, principalement en voirie et espaces verts, et les ressources qui y sont liées, notamment l'acquisition de véhicules, restent d'un volume important.

Budget de fonctionnement


Dépenses

Le montant du budget de fonctionnement 2013 s'élève à 21,9 M€ En 2012 il s'élevait à 21,2 M€

Les principaux postes de ce budget sont :

- l'énergie / fluide pour 9,6 M€
- le foncier / gestion immobilière pour 3,3 M,
- les services de la direction des espaces publics pour 6,7 M€





Le poste énergie / fluide a subi une augmentation de 2 % malgré des hausses du coût de l'énergie de 5 % en moyenne. Ce résultat a été obtenu grâce à une maîtrise des consommations et la poursuite des actions en direction des économies d'énergie pour lesquelles un budget est toujours inscrit.

Le poste foncier / gestion immobilière qui recouvre les charges de propriétaires (immeubles dont la ville est propriétaire) et les charges locatives (immeubles loués par la Ville) est stable ce qui nécessite un effort important de maîtrise des charges et la recherche d'une optimisation de l'utilisation du patrimoine bâti de la Ville.

La dépense de 6,7 M€ de la direction des Espaces Publics est constituée de trois postes principaux, la voirie circulation pour 2,6 M€, la propreté pour 0,9 M€ et l'atelier mécanique, dont les dépenses de carburant, pour 1,6 M€. Le montant de dépense total (6,7 M€) a augmenté par rapport à 2012 à cause du transfert de dépenses de stationnement sur voirie au budget principal. Pour le reste, le niveau de dépense demeure stable tout en incluant une prévision d'augmentation du prix des carburants et un renfort de crédits sur l'entretien d'espaces et le traitement phytosanitaire des arbres.

Recettes

Les recettes sont en légère hausse, 13,8 M€ en 2012 et 14,1 M€ en 2013. Cette hausse est due au transfert des recettes d'horodateurs au budget principal et à l'augmentation des recettes de subventions pour la réhabilitation du patrimoine urbain.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement 2013 d'un montant de 23,8 M€ est en augmentation de 7,3 M€ par rapport au budget d'investissement 2012 (dont 4,5 M€ pour cœur de ville et 2,6 M€ pour les cessions/acquisitions qui sont dorénavant incluses dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement).

8,1 M€ seront consacrés en 2013 aux opérations cœur de ville (contre allées du tram E, aménagement des quais et aménagements des espaces du centre ville) qui entrent dans leur phase opérationnelle.


0,8 M€ sont affectés aux opérations d'aménagement Teisseire JO et Blanche Monier.

5,7 M€ concernent les dépenses de proximité (voirie, espaces verts, propreté) en stabilité par rapport à 2012.

II. L'ACTION CULTURELLE

Dans le contexte de raréfaction des financements publics, la Ville maintient son soutien aux acteurs culturels tout en cherchant à optimiser encore les modes de gestion des services communaux. Le budget de fonctionnement est de 12,8 M€

La politique culturelle poursuit et amplifie son action dans les démarches transversales avec un accent particulier donné à la médiation culturelle, la lutte contre les inégalités, l'éducation artistique. Ainsi, le soutien aux structures passerelles que sont le théâtre Prémol, Cultur'act et le Prunier sauvage sera augmenté de 30 K€ en 2013. Pour la deuxième année, le Pass culture mis en œuvre avec le CCAS, veillera à ouvrir des champs d'appropriation de la politique culturelle en favorisant la mixité des publics.



Dans le même temps le soutien aux acteurs structurants et rayonnants du paysage local est confirmé, qu'ils soient municipaux (Musée, Conservatoire à rayonnement régional...), établissements publics (MC2, ESAD), scènes nationales ou secteur associatif.

Au sein du site Bouchayer-Viallet, la réception de la Salle des musiques amplifiées (dont la dénomination fait l'objet d'une consultation), sera anticipée par une année de préfiguration conduite par Mix Lab dans le cadre de la délégation de service public qui lui a été confiée (4,5 M€ inscrits au budget investissement).

En 2013, la réflexion sera approfondie sur la valorisation du patrimoine historique de la Ville avec une démarche de labellisation par l'Etat.

Enfin, le musée de Grenoble présentera une exposition consacrée à l'un des sculpteurs les plus marquants du XXe siècle : Alberto Giacometti. Cette exposition succèdera à la présentation du travail de Philippe Cognée, qui constitue une "première" tout à fait remarquable.

III. L'ACTION SPORTIVE

Les trois piliers du sport (de masse, de haut niveau et professionnel), gardent un équilibre certain en 2013, qui confirmera également la politique socio-sportive à l'égard des jeunes adultes dans les quartiers Sud au travers de la mission sport et quartiers. Le budget global des sports en fonctionnement est de 5,52 M€ en dépenses et 1,03 M€ en recettes.

La Ville continuera de soutenir les pratiques des différents publics, dans près de 30 disciplines, en favorisant le plus possible la coopération entre les clubs pour éviter la dispersion des moyens.

Elle accompagne la montée en Top 14 du FCG rugby. Dans le même temps, elle renforce son soutien aux clubs de quartier et à l'association "sport dans la Ville". L'action "jeunes en montagne" continue de grandir et, devant son succès, un nouveau schéma d'organisation des rencontres du cinéma de montagne sera défini.


En 2013, les travaux de réhabilitation complète de la piscine Chorier-Berriat s'achèveront et ceux pour les tennis de la plaine des sports seront lancés.

IV. L'EDUCATION ET LA JEUNESSE

Marque de son dynamisme, 49% de la population de Grenoble a moins de vingt neuf ans et sa population en âge scolaire ne cesse de croître. Ainsi, 12 167 élèves sont inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville à cette rentrée 2012, soit 3 % de plus que l'année dernière où la hausse avait déjà été de 2,63%. Le budget éducation jeunesse hors personnel s'élève à 12,834 M€ en fonctionnement.

La réorganisation de la Direction éducation jeunesse en 2012, permet d'améliorer la relation aux conseils d'école et visera en 2013 à développer des actions transversales au bénéfice des enfants et des jeunes dans les secteurs.

2013 sera l'année de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, réforme qui aura un impact sur l'organisation des services et des temps périscolaires. Renouvelant son soutien aux



acteurs socioculturels (6,5 M€), la Ville comptera également sur eux pour cette évolution majeure des temps de l'enfant.

Au sein des quartiers, de nouveaux locaux sont destinés aux acteurs de la petite enfance : les petits débrouillards à Mistral, Enfantine dans de nouveaux locaux sur Jouhaux, Mozart sur le secteur 1 et construction d'un nouvel équipement dans la ZAC Blanche Monnier.

L'équipe jeunesse s'étoffe et les contacts de terrain qu'elle organise portent véritablement leurs fruits dans les quartiers du sud de la Ville : plus d'actions collectives, émergence d'associations, amélioration de l'accès à l'emploi, bon niveau d'accès aux dispositifs portés par la Ville (services civiques, fonds initiatives jeunesse, aide aux premiers départs).

Le plan de maintenance des écoles est maintenu à son niveau de 2012 soit 1,4 M€ Des travaux vont être réalisés à l'école Jean Macé pour accueillir les enfants qui vont arriver dans les logements du quai de la Graille.

Enfin, les travaux de l'école Beauvert seront achevés pour la rentrée 2013 pour un coût total de 11,5 M€ offrant aux enfants et aux familles des locaux d'une qualité exceptionnelle, notamment au plan environnemental et intégrant des espaces à vocation socioculturelle.

V. LA SOLIDARITE

V.1. SOLIDARITE ET PROXIMITE


Au premier rang des préoccupations de la Ville, figure la réponse efficace et proportionnée qu'elle doit donner aux demandes de soutien de ses habitants les plus fragiles : accès aux services sociaux du CCAS, exercice de la citoyenneté, respect de la tranquillité et de la salubrité publiques. Il faut aussi apporter une réponse moderne et efficace (par un ensemble diversifié de canaux) aux demandes et aux démarches administratives des citoyens grenoblois.

Le budget 2013 assure les moyens nécessaires à ces réponses de proximité attendues et qui sont le socle des missions d'une commune, premier interlocuteur public au plus près des habitants. Globalement les moyens affectés à la solidarité seront de 28,9 M€ en fonctionnement et de 12,4 M€ en investissement (dépenses brutes, recettes comprises).

La situation économique et sociale que connaît notre pays et *a fortiori* notre Ville, montre que les sollicitations ne peuvent que croître dans les prochaines années. L'action publique de solidarité doit faire face à la fois à l'urgence, sans perdre l'essentiel.

Il faut affirmer aussi une politique dans le domaine des tarifs : encore plus justes en faveur des plus démunis. L'orientation prise par la "plateforme de services aux familles" (éducation puis CCAS) devra être amplifiée. D'autres politiques publiques productrices de service à la population doivent y contribuer.

La Ville poursuivra un niveau élevé de soutien à son CCAS. Ce dernier confirmera la tenue d'une double ambition : le maintien des services sociaux à la population qui a fait la réputation de la Ville et la promotion de mesures innovantes et adaptées à l'évolution des besoins des publics les plus fragiles, qui reste sa marque de fabrique. Le CCAS poursuivra son objectif d'assainissement financier. Grenoble prépare aussi activement la seconde génération des conventions ANRU, en



amplifiant le programme Villeneuve, en poursuivant les programmes Châtelet et Mistral 2. La Ville a un programme ambitieux de rénovation urbaine. Le développement social et économique affirmé, conditionne la modernisation du bâti et des espaces publics. Pour la politique de la Ville, l'effort doit rester constant les prochaines années, entre 8 et 10 M€ d'investissement au total.

V.2. SE LOGER ET HABITER LA VILLE

Cette politique essentielle, dans une ville soumise à des contraintes géographiques fortes, a subi une certaine prise de distance des financements des autres partenaires publics. On espère que le ralentissement des années passées sera suivi d'une reprise des soutiens publics en faveur du logement. Au-delà de 2013, il faut créer les conditions d'un redémarrage des programmes de construction avec des coûts d'accès plus raisonnables que ceux que le marché produit actuellement.

Les orientations de la Ville dans les années à venir doivent permettre le maintien des habitants à Grenoble :

- droit au logement,
- mixité sociale et solidarité entre générations dans l'accès au logement,
- mobilisation du parc privé,
- lutte contre l'exclusion et l'insalubrité,
- niveau de logement social au-delà de 20 % des logements disponibles,
- soutien aux bailleurs sociaux,
- signature d'une charte avec les promoteurs.

Le niveau global d'intervention en investissement (dépenses brutes) est stable à 2,99 M€ Les crédits de fonctionnement seront de 323 K€


V.3. PREVENIR ET SECURISER POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

L'année 2011 a vu la poursuite, à un niveau supérieur aux prévisions, du programme d'équipement de la police municipale. 2012 a marqué un renforcement de la politique de prévention de la délinquance et une présence accrue des équipes sur le terrain. 2013 sera une nouvelle année de croissance de nos interventions liant fortement "prévention-intervention".

Les Grenoblois vivent un sentiment de vulnérabilité dans leurs déplacements ou sur leur lieu de vie. Ils constatent que leur municipalité répond dans le cadre de ses compétences aux incivilités et aux actes répréhensibles. Le budget dédié à cette politique, hors emplois permanents, sera de 150 K€ en investissement et de 742 K€ en fonctionnement.

On sait qu'en matière de prévention et de sécurité la cause première reste la désespérance économique et sociale, que seules des politiques vigoureuses en faveur de l'emploi (relevant de l'Etat) et de l'insertion (relevant du Département), sont à même de combattre. La Ville les accompagne déjà et continuera à le faire.

La montée en puissance d'actions de prévention et de lutte contre les nuisances et les incivilités sera donc poursuivie. L'expérimentation de la vidéo surveillance qui touche à sa fin, se stabilise comme un outil d'appui aux équipes sur le terrain. 2013 sera marquée par l'installation du nouveau système de radio numérique démultipliant l'outil de travail nécessaire à l'ensemble des agents de terrain agissant sur l'espace public.



La Ville conserve son orientation fondatrice de la mandature :

- la présence humaine en tous lieux sans exception,
- la coopération renforcée avec la police nationale, la justice et les autres partenaires,
- une dynamique de projets et de modernisation des équipements,
- le rappel aux règles du vivre ensemble et à la loi.

V.4. LA SANTE DES GRENOBLOIS

Elle bénéficiera d'un soutien constant, au service de la santé des enfants scolarisés et de l'hygiène publique. La Ville reprend actuellement sa collaboration avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur la base de l'avis qu'elle a émis sur le plan régional de santé. Elle a pris d'autre part pour trois ans la présidence nationale du réseau des villes santé-OMS.

Les trois axes d'intervention restent les suivants :

- répondre aux situations de détresse psychologique ou psychiatrique, sans pour autant se substituer à l'Etat dans ses compétences,
- maintenir un service de santé scolaire pluridisciplinaire au plus près des secteurs de la Ville en achevant l'organisation arrêtée en 2010,
- promouvoir la santé en assumant le rôle de commune-centre en matière de prévention avec le soutien financier de la Métro.

Les moyens mobilisés par la Ville en 2013 seront de 1,3 M€ en faveur de la santé des Grenoblois, devront toujours être orientés pour faire levier de financements externes. Un budget pour des équipements modestes est reconduit à hauteur de 10 K€

V.5. LA RELATION CITOYENNE

La relation citoyenne évolue aussi dans sa forme. 2013 doit marquer une nouvelle étape de modernisation et de mise en cohérence de tous nos lieux d'accueils des publics, qu'ils soient physiques ou par voies électronique ou postale. Cette cohérence est la garante de l'équité et de l'égalité d'accès pour tous à des services de plus en plus territorialisés et proches des citoyens.

Sans constituer une nouvelle dépense importante, c'est un effort significatif que sera demandé aux services dans leur mode d'organisation de la réponse aux publics. Cette politique sera financée avec 202 K€ de crédits d'investissement et 685 K€ de crédits de fonctionnement.

Si nous poursuivons notre soutien au monde associatif, il faut aussi le moderniser dans ses outils. Fin 2013, il faudra disposer d'un mode d'évaluation chemin faisant, qui permette à la Ville de s'assurer de la meilleure adéquation possible des moyens aux besoins associatifs. L'équipe de la MDA (Maison Des Associations) renouvelée, développe une expertise plus grande au profit des associations de la Ville.

En matière sociale, la Ville devra faire face aux demandes de soutien en forte croissance du réseau associatif grenoblois. La Ville, la plus proche et la plus engagée, reste actuellement la seule à garantir un volume constant de soutien public, pour l'ensemble du milieu associatif dans le domaine de la solidarité, avec un budget prévisionnel de 2,513 M€ (pour l'ensemble du département solidarité).



VI. L'ECONOMIE

Dans une conjoncture de ralentissement économique, le budget 2013 poursuivra une politique d'investissement afin de soutenir l'activité économique et la création d'emplois pour tous. Grenoble poursuivra une politique en faveur de l'emploi des plus fragiles. Les contrats d'avenir et des clauses d'insertion dans les marchés publics seront mobilisés pour favoriser l'insertion des publics en difficulté, en particulier les jeunes.

Le budget proposera d'utiliser tous les leviers disponibles pour soutenir l'activité économique et favoriser l'emploi.

Le budget de fonctionnement de la Direction Economie-Insertion s'élève en 2013 à 4,5 M€ en dépenses et 932 K€ en recettes. Les principaux postes de ce budget sont :


- les subventions (3,8 M€), dont une part conséquente soutient l'intervention d'organismes importants (Office de Tourisme, Palais des Sports, Mission Locale,...),
- les projets emploi dans les quartiers (350 K€),
- les soutiens apportés au secteur du commerce et de l'artisanat (328 K€).

En matière de politique d'insertion par l'économique, le budget proposé permettra de renforcer les projets emploi développés dans les quartiers prioritaires "politique de la ville" : actions emplois dans les quartiers : "100 chances-100 emplois", "Jobs et Cités", "Créer sa boîte-créer son emploi", "talents confirmés",... Le Forum pour l'Emploi, les chantiers d'insertion, les emplois d'été, les contrats d'avenir, ... sont autant de projets menés en partenariat avec les entreprises afin de multiplier les opportunités d'insérer durablement les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Ce travail sera conduit en partenariat avec la Mission Locale afin d'offrir aux Grenoblois, en particulier les jeunes, des perspectives d'accès à l'emploi durable, notamment par la mobilisation des emplois d'avenir.

Le budget d'investissement 2013 de la Direction Economie-Insertion s'élève à 6,428 M€ en dépenses et 927 K€ en recettes. Ce budget sera principalement mobilisé sur les projets suivants :

- la participation au projet de création d'une pépinière d'entreprises de l'économie sociale et solidaire ARTIS sur le quartier Mistral,
- l'aménagement de la ZAC Bouchayer-Viallet (500 K€) qui a connu en 2012 l'arrivée des entreprises ATOS Origin (600 emplois) et Groupe 6 (80 emplois),
- l'aménagement de la ZAC Presqu'île (2,2 M€ dont 720 K€ de recettes) dans le cadre d'EcoCité pour bâtir un vrai quartier de ville avec toutes ses fonctions urbaines sur le secteur Cambridge, tout en donnant de l'ampleur et de la visibilité aux projets universitaires et de recherche,
- la requalification des bâtiments communaux à vocation économique : poursuite des travaux sur Cémoi afin d'accueillir de nouvelles entreprises et de la réhabilitation d'Alpexpo,
- l'accompagnement des commerçants (325 K€) dans le cadre du projet "Cœur de Ville-Cœur d'agglomération" et Tram E par la mobilisation des FISAC Centre Ville et Tram E et le soutien aux actions collectives engagées par les unions commerciales,
- maintien des activités commerciales dans les quartiers en renouvellement urbain (140 K€) : Mistral, Villeneuve-Village Olympique,
- soutien aux projets partenariaux d'innovation dans le domaine de la santé : Cancéropôle Clara et Tasda (200 K€), pôles de compétitivité (920 K€) avec une priorité aux PME-PMI et aux laboratoires publics, opérations engagées dans le cadre du Contrat de projets Etat / Région et du Plan Campus (1,4 M€).



Le budget proposé permettra de participer au développement de l'économie de la connaissance sur notre territoire et de générer des emplois directs, indirects et induits.

Le budget de fonctionnement 2013 de la **Direction de l'International** (635 K€ en dépenses dont 65% de subvention et 46 K€ en recettes) permettra également d'engager un rayonnement plus important de la Maison de l'International et de renforcer nos coopérations.

Grenoble abrite plus de 40 nationalités et entretient toute l'année des liens forts avec ses partenaires. Le budget permettra de développer les partenariats nouvellement mis en œuvre et de renforcer les projets de coopération sur les zones prioritaires. Plusieurs accords de coopération sont engagés, fondés sur l'échange de savoir-faire et d'expériences entre villes jumelles, sur la solidarité et l'intérêt réciproque. Dans une ville jeune et internationale, la coopération décentralisée permet de répondre aux attentes des partenaires étrangers, de mettre en valeur les compétences de la Ville et de mobiliser les acteurs socio-économiques et culturels dans des projets concrets.

En conclusion, le budget 2013 traduira la volonté de maintenir à Grenoble, malgré un contexte international de ralentissement économique, un écosystème dynamique, compétitif et ouvert à l'international. Ce budget participera à conforter les emplois d'aujourd'hui et à préparer ceux de demain.

VII. LES MOYENS

Depuis le printemps 2012, les directions « ressources » de la collectivité sont principalement réparties entre le Département Ressources humaines et relations sociales, et le Département Ressources financières, de gestion, juridiques et d'information (FidGJI).

La Direction des bâtiments a été, quant à elle, rattachée au Département Economie – relations internationales – bâtiments.


Le Secrétariat Général regroupe principalement les services Questure et Management stratégique.

Le Département Ressources humaines et relations sociales continuera à œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail des agents : conditions matérielles, formation, promotion des agents. Les chantiers pour 2013 concernent le protocole sur « l'amélioration de la qualité de vie au travail (AQVT) », l'accompagnement du dispositif national « emplois d'avenir », la modification et l'accroissement de l'aide apportée aux agents pour la cotisation « prévoyance » des mutuelles (budget prévu : 625 K€).

La Direction des Ressources Juridiques et de la Commande Publique continuera à fournir conseils et contrôles dans les domaines de la conformité juridique (actes administratifs, marchés publics, tenue des conseils municipaux) et de la protection de la collectivité (assurances). La couverture des dommages aux biens est tributaire de la sinistralité, celle-ci restant élevée (cotisation prévue au BP en hausse de 200 K€ dans l'attente de la mise en concurrence en cours). En matière de commande publique, plusieurs projets de mutualisation sont à l'étude avec le CCAS ou la Métro.

La Direction des Moyens d'Information assurera la cohérence du Système d'Information (SI) et systématisera l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 2,1 M€ La mutualisation de certains services avec la Communauté d'agglomération a été engagée, grâce au recrutement d'un directeur des Moyens d'Information commun. Pour 2013, le projet Mobi'Alpes devrait mobiliser plusieurs services de la collectivité afin d'envisager de nouveaux services pour les Grenoblois (budget 2013 : environ 50 K€ dont 35 K€ à charge de la Ville).



La Direction des bâtiments élabore et met en place un projet global permettant une connaissance exhaustive du patrimoine bâti de la collectivité et un traitement assurant une optimisation de ce patrimoine, qui nécessite une rationalisation et une mise à niveau (entretien, regroupements, cessions si possible). Elle poursuivra le programme de travaux engagé pour assurer l'accessibilité des bâtiments publics municipaux et assurera les contrôles réglementaires des équipements publics (300 K€/an). Le programme de travaux de mise à niveau de l'Hôtel de ville sera poursuivi (600 K€/an) ; après les ascenseurs réalisés en 2012, c'est le réseau électrique qui sera mis aux normes sur une première tranche en 2013. La Direction des bâtiments poursuivra également ses missions d'entretien et de travaux sur les équipements municipaux (patrimoine scolaire, culturel,...).

La Direction des Finances poursuivra pour sa part ses efforts d'amélioration de la qualité comptable. Pour 2013 le chantier majeur sera la dématérialisation des pièces comptables, depuis la facture reçue jusqu'à la transmission des mandats et pièces justificatives au comptable public (plus de 30 000 mandats sont édités chaque année).

La Direction du Contrôle de Gestion, après avoir finalisé la mise en œuvre du nouveau contrat de délégation avec GEG, gèrera en 2013 la mise en concurrence pour l'éclairage public. Elle préparera également de nouvelles évolutions du contrat de DSP avec la Compagnie de chauffage.



Avertissement

En gestion publique, l'épargne nette représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement auquel sont retirés les cessions d'actif et l'annuité en capital des emprunts. Il s'agit donc de la marge dégagée par la collectivité en fonctionnement et mobilisable, pour le même montant, en autofinancement des investissements. Cela réduit d'autant le recours à l'emprunt et le paiement de frais financiers.

D'un point de vue comptable, un débat existe quant à la prise en compte et au retraitement des travaux en régie¹ dans le calcul des recettes et dépenses réelles de fonctionnement. Les travaux en régie constituent une recette d'ordre budgétaire dont la contrepartie est une dépense d'investissement. Un retraitement s'impose-t-il pour éviter que la dépense effectuée ne pèse sur l'épargne alors qu'elle a eu pour contrepartie un accroissement du patrimoine de la collectivité ?

Les réponses apportées à cette interrogation divergent :

- le Ministère des Finances opère un retraitement en ajoutant une recette d'ordre aux recettes réelles de fonctionnement du montant des travaux en régie,
 - le Ministère de l'Intérieur (DGCL) propose pour sa part deux options : avec ou sans retraitement.
- En cas de retraitement, le montant des travaux en régies est soustrait des dépenses réelles de fonctionnement.

Jusqu'en 2011, la ville de Grenoble a opéré un retraitement des travaux en régies selon la méthode appliquée par le Ministère des Finances.

A l'occasion du BP 2012, il n'y a pas eu de retraitement. La Ville ayant fait application de la première option proposée par la DGCL. Par rapport aux exercices antérieurs, cela a donc conduit à "minorer" l'épargne nette du montant des travaux en régies à savoir 2 M€

Face au débat suscité par ce non retraitement à l'occasion de la discussion du BP 2012 par le Conseil municipal, vous avez souhaité qu'un cabinet spécialisé en analyse financière soit sollicité afin d'aider objectivement les membres de la Commission Ressources à arrêter les modalités de calcul de l'épargne nette de la Ville.

A cet effet, le cabinet *Stratorial finances* est intervenu en Commission Ressources le 7 novembre dernier afin de présenter le résultat de son analyse. Les préconisations formulées sont les suivantes :

- procéder au retraitement des travaux en régie dans le calcul de l'épargne nette,
- faire application de la méthode de la DGCL, à savoir défalquer le montant des travaux en régie des dépenses réelles de fonctionnement,
- améliorer l'information des élus en décomposant les dépenses de travaux en régie en charges de personnel et en charges à caractère général. Cette décomposition, prévisionnelle lors de la présentation du budget primitif à hauteur de 2/3 – 1/3 (à partir de l'analyse réalisée des comptes administratifs antérieurs), deviendra exacte au moment de la discussion du compte administratif de l'exercice.

C'est donc cette méthode (retrait des travaux en régie des dépenses de gestion et comptabilisation en tant que dépenses d'investissement) qui a été retenue par les membres de la Commission Ressources et dont il est fait application dans ce document de présentation.

¹ Les travaux en régie sont des travaux directement réalisés par les agents de la collectivité grâce à des matériaux et du matériel acquis ou loués par elle. Ces travaux, par les immobilisations qu'ils génèrent, conduisent à augmenter le patrimoine de la collectivité.

LES EQUILIBRES FINANCIERS

I. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

En millions d'euros	BP 2012	BP 2013
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	278,39	279,87
Fiscalité (3 taxes) et compensations	129,89	133,66
Dotations Métro (AC, DSC)	51,96	51,96
Dotations Etat (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	46,89	46,08
Autres recettes	49,64	48,18
Dépenses de gestion	232,71	237,65
Frais de personnel	125,23	126,48
- TIR (2/3)	-1,33	-1,00
Transferts	28,64	28,73
CCAS	24,00	24,69
Autres dépenses	56,84	59,25
- TIR (1/3)	-0,67	-0,50
EPARGNE DE GESTION	45,67	42,22
ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers nets	10,18	8,89
Remboursement en capital	24,52	25,18
EPARGNE NETTE	10,97	8,14
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement	49,52	57,52
Emprunts nouveaux	23,60	25,50
Ressources propres (FCTVA, cessions, subventions...)	25,92	31,74
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,28
Dépenses d'investissement	60,49	65,66
Opérations d'équipement (13, 20, 21 ,23 hors 238)	45,11	51,16
Subventions d'équipement (204)	10,23	8,21
Avances versées aux SEM (238)	3,15	4,51
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,28
TIR	2,00	1,50

II. BALANCE CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

BP 2013 en million d'euros	Stationnement	Activités économiques	Locaux culturels	Self Clemenceau	Teisseire Jeux olympiques	Mistral Eaux Claires	Cuisine centrale	Total Budgets annexes	Total Budget Principal	Total
FONCTIONNEMENT										
Recettes de gestion	8,369	5,636	1,700	1,101	0,725	0,408	6,019	23,959	279,871	303,830
Dépenses de gestion	2,557	2,356	0,206	1,018	0,700	0,403	5,589	12,830	237,650	250,480
Epargne de gestion	5,812	3,280	1,494	0,083	0,025	0,005	0,430	11,129	42,221	53,350
ANNUITE DE LA DETTE										
	4,285	3,297	1,494	0,043	0,025	0,005	0,382	9,530	34,077	43,608
Frais financiers nets	1,866	0,937	0,469	0,003	0,006	0,001	0,154	3,436	8,893	12,329
Remboursement en capital	2,420	2,360	1,025	0,040	0,018	0,004	0,227	6,094	25,184	31,279
Epargne nette	1,527	-0,016	0,000	0,040	0,000	0,000	0,048	1,599	8,144	9,742
INVESTISSEMENT										
Recettes d'investissement	5,498	3,586	3,965	0,000	0,000	0,000	0,002	13,051	57,518	70,570
Emprunts	2,400	2,630	2,731	0,000	0,000	0,000	0,000	7,761	25,500	33,261
Autres recettes	3,098	0,956	1,234	0,000	0,000	0,000	0,002	5,290	32,018	37,309
Dépenses d'investissement	7,025	3,570	3,965	0,040	0,000	0,000	0,050	14,650	65,662	80,312

III. SYNTHÈSE DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

	En euros par habitant	CA 2009	CA 2010	CA 2011	BP 2012	BP 2013
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses réelles de fonct. / population</i>	1 463	1 468	1 525	1 539	1 570
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes / population</i>	726	748	764	783	812
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonct. / population</i>	1 669	1 705	1 748	1 749	1 771
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut / population</i>	304	245	303	303	352
5	Niveau d'endettement <i>Encours de la dette / population</i>	1 735	1 725	1 688	1 689	1 688
6	DGF / population	294	292	286	282	280
7	Poids du personnel <i>Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.</i>	51,59%	52,74%	51,08%	51,08%	50,92%
8	Pression fiscale <i>Produits des impositions directes / potentiel fiscal</i>	161,15%	156,87%	remplacé par le ratio 8 ^{bis} (source DGCL)		
8 ^{bis}	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (source DGCL) <i>Produits des impositions directes Ville + Métro / potentiel fiscal 3 taxes</i>	137,3% (année de référence 2007)	135,2% (année de référence 2008)	141,8% (année de référence 2009)	148,2% (année de référence 2010)	148,2% (année de référence 2010)
9	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonct. + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement¹</i>	97,46%	95,57%	95,94%	96,78%	97,63%
10	Taux d'investissement <i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	18,22%	14,38%	17,31%	17,31%	19,86%
11	Poids de la dette <i>Encours de la dette / recettes réelles de fonct.</i>	103,96%	101,18%	96,57%	96,57%	95,28%

¹ L'amortissement de la dette intègre un remboursement anticipé de capital de 1,5 M€ en 2010.

	BP 2012	BP 2013
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	245 177 838	248 391 591
Produit des impositions directes	124 816 171	128 535 750
Recettes réelles de fonctionnement	278 670 953	280 219 733
Dépenses d'équipement (20 21 23 sauf 204)	48 225 973	55 639 261
Encours de dette	269 109 311	267 005 284
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	44 906 361	44 271 517
Dépenses de personnel	125 232 121	126 484 442
Amortissement du capital de la dette	24 522 082	25 184 314
Potentiel fiscal 3 taxes N-1 (fiche DGF)	78 923 305	84 340 996
Population (INSEE) N-1 (fiche DGF)	159 307	158 221



RECETTES

I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

I.1. LA FISCALITE

I.1.(A) Les trois taxes et les compensations

✓ *Les trois taxes*

❖ **Les contributions directes** s'élèvent à 128 036 M€ pour le BP 2013.

Comme l'année précédente, l'évolution prévisionnelle du produit des 3 taxes est exclusivement liée à la variation des bases. La ville de Grenoble maintient sa politique fiscale au niveau des taux et des abattements.

L'évolution entre le BP 2013 et le notifié 2012 est estimée à + 2,83 %. Cette estimation est basée sur la tendance des dernières années. Elle se décompose en deux éléments :

- la variation physique évaluée à + 1 %,
- la variation nominale, fixée par la loi de finances et estimée à + 1,8 %, soit le niveau de l'inflation prévisionnelle en 2012.

En millions d'euros	Bases notifiées en 2012*	Coefficients		Bases estimées en 2013	Rappel taux 2012	Taux 2013
		1 ^{er} coeff. Actualisation nationale	2 ^{ème} coeff. Variation physique			
Taxe d'habitation	216,962	1,80%	0,80%	222,638	21,52%	21,52%
Taxe sur le foncier bâti	210,728	1,80%	1,25%	217,210	36,73%	36,73%
Taxe sur le foncier non bâti	0,497	1,80%	-19,74%	0,406	84,42%	84,42%
TOTAL	428,187			440,254		

*D'après l'état 1259 prévisionnel du 5 mars 2012.

Cette année, la Direction des finances a connu de façon exceptionnelle (dès fin octobre) le montant définitif des contributions directes de taxes foncières bâties et non bâties perçues au titre de l'exercice 2012.

Aussi, à titre expérimental, elle a souhaité retranscrire ces données et répartir l'estimation des variations physiques en fonction d'éléments connus (TFB et TFNB) et non connus (TH), tout en restant sur une évolution physique globale de 1%.





En millions d'euros	BP 2012	Notifié 2012*	BP 2013	Variation BP 2013 / notifié 2012
Taxe d'habitation	46,632	46,690	47,912	2,62%
Taxe sur le foncier bâti	77,412	77,400	79,781	3,08%
Taxe sur le foncier non bâti	0,372	0,420	0,343	-18,30%
TOTAL	124,416	124,510	128,036	2,83%

*D'après l'état 1259 prévisionnel du 5 mars 2012.

✓ *Les rôles supplémentaires*

❖ **Les rôles supplémentaires** s'élèvent à 0,500 M€

Ils correspondent à des rôles émis pour corriger des omissions ou erreurs individuelles dans le rôle général. Dépendants de circonstances exceptionnelles, leur montant est difficilement prévisible. La bonne collaboration avec les services fiscaux de l'Etat permet d'anticiper une hausse en 2013.

En millions d'euros	BP 2012	Notifié 2012 à fin novembre	BP 2013	Variation BP 2013 / notifié 2012
Rôles supplémentaires	0,400	0,331	0,500	51,20%

✓ *Les compensations*

❖ **Les compensations** s'élèvent à 5,12 M € pour le BP 2013.

Cette année encore, les compensations fiscales servent de variables d'ajustement et sont incluses dans l'enveloppe normée. A l'échelle nationale leur évolution est globalement prévue à - 13,7 % en 2013. L'hypothèse formulée par la Ville consiste à considérer que l'évolution des bases permet de compenser l'évolution à la baisse du coefficient national.

Ainsi, devrait être constatée une stagnation des compensations TFB au niveau du notifié 2012 et une légère progression de la compensation TH qui n'est pas incluse l'enveloppe normée.

Au final, le montant des compensations au BP 2013 est légèrement supérieur au notifié 2012. Toutefois, il faut rester prudent sur cette prospective.



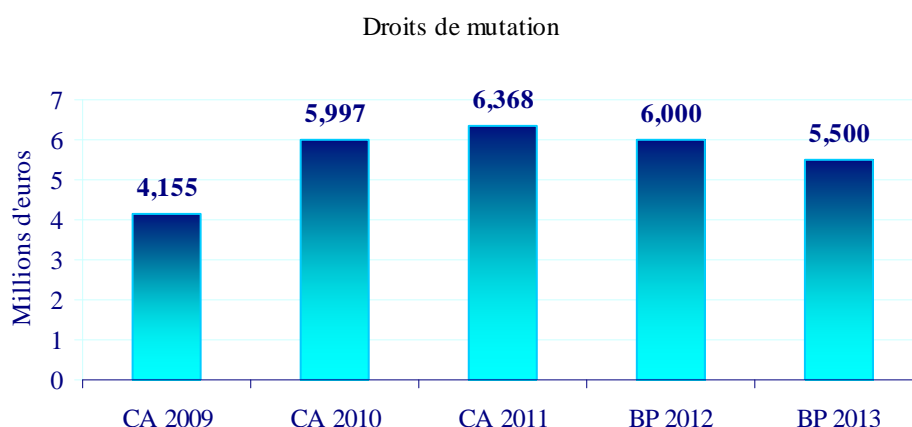
En millions d'euros	BP 2012	Notifié 2012*	BP 2013	Variation BP 2013 / notifié 2012
TH condition modeste	3,348	3,429	3,432	0,08%
TFB condition modeste	0,513	0,501	0,501	0,00%
TFB ZUS et ZFU	0,947	0,779	0,779	0,00%
TFB Immeubles longue durée (logements sociaux)	0,267	0,408	0,408	0,00%
TFNB	0,000	0,000	0,000	0,00%
TOTAL	5,075	5,117	5,120	0,05%

✓ *Total*


En millions d'euros	BP 2012	Notifié 2012*	BP 2013	Variation BP 2013 / notifié 2012
TOTAL	129,891	129,959	133,656	2,85%

I.1.(B) Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

<i>En millions d'euros</i>	CA 2009	CA 2010	CA 2011	BP 2012	BP 2013
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière (7381)	4,155	5,997	6,368	6,000	5,500



Le marché de l'immobilier traverse une période de grande difficulté liée, d'une part à la crise économique et ses effets sur la consommation des ménages (et ce malgré des taux d'intérêt très bas) et, d'autre part, à la disparition de programmes d'incitation tels que le dispositif Scellier BBC ou la profonde restriction de périmètre et de volume du Prêt à taux zéro (PTZ+).



Dynamique depuis 2009, le produit des droits de mutations à titre onéreux (DMTO), produit par nature lié à la conjoncture du marché de l'immobilier (baisse du prix des biens et / ou du nombre de transactions), est en forte baisse au cours de l'exercice 2012. La prudence, ainsi que la réalité économique plaident en faveur d'une inscription en baisse de 0,5 M€ pour le BP 2013.

I.2. LES DOTATIONS

I.2.(A) Les dotations de l'Etat

Les mesures proposées par le Gouvernement ne permettent malheureusement pas de constater une évolution positive :

- **dotations forfaitaire** : son enveloppe sera à nouveau gelée et le complément de garantie sera à nouveau écarté. Au total, la dotation forfaitaire de la Ville pourrait diminuer de -1,54 %, soit une perte de recettes de 651 K€ par rapport au notifié 2012.

- **dotations de solidarité urbaine** : le montant pour 2013 devrait être identique, comme c'est le cas depuis 2008.

- **dotations unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle** : cette compensation est venue, en application de la réforme de la TP, se substituer à partir de 2011 à la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP). La somme inscrite au BP 2012 est supérieure de 10 % au notifié (1 792 K€). Pour 2013, la recette attendue est identique à celle qui a été notifiée en 2012.

Ainsi, la perte de recettes par rapport à 2012 pourrait être de **-1,39%**. Les dotations de l'Etat sont en baisse constante depuis 2009, entre -1,13% et -1,81 %.

En millions d'euros	BP 2012	Notifié 2012	BP 2013	Variation BP 2013 / notifié 2012
Dotation Forfaitaire	42,323	42,339	41,688	-1,54%
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2,583	2,583	2,583	0,00%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	0,014	0,012	0,014	9,45%
Dotation Unique des Compensations Spécifiques à la Taxe Professionnelle (DUCSTP)	1,972	1,792	1,792	0,00%
TOTAL	46,892	46,727	46,077	-1,39%



I.2.(B) Les versements de la Métro

En millions d'euros	BP 2012	Notifié 2012	BP 2013	Variation BP 2013 / notifié 2012
Attribution de compensation	44,769	44,769	44,769	0,00%
Dotation de Solidarité Communautaire	7,193	7,193	7,193	0,00%
<i>dont dotation "hébergement d'urgence"</i>	0,066	0,066	0,066	0,00%
TOTAL	51,962	51,962	51,962	0,00%

L'attribution de compensation de la Taxe Professionnelle, ainsi que la Dotation de Solidarité Communautaire restent stables en 2013 pour la quatrième année consécutive.

I.2.(C) Péréquation horizontale : FNGIR, DCRTP et FPIC

En millions d'euros	BP 2012	Notifié 2012	BP 2013	Variation BP 2013 / notifié 2012
FNGIR	2,143	2,289	2,289	0,00%
DCRTP	1,466	1,319	1,319	0,00%
FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal	0,000	-0,212	-0,400	89,05%
TOTAL	3,608	3,397	3,208	-5,55%

Depuis 2011, la DCRTP et le FNGIR, versés directement par l'Etat, se substituent au FDPTP "*communes concernées*" :

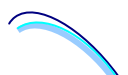
- a **DCRTP** : la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle prend en compte le reversement FDPTP "*communes concernées*".
- b **FNGIR** : le Fonds National Garantie Individuelle de Ressources vient en complément de la DCRTP.

La Garantie Individuelle des Ressources est égale à la somme des versements effectués au titre de 2009 relatif au FDPTP "*communes concernées*" à laquelle est soustraite la DCRTP, soit **3,61 M€**

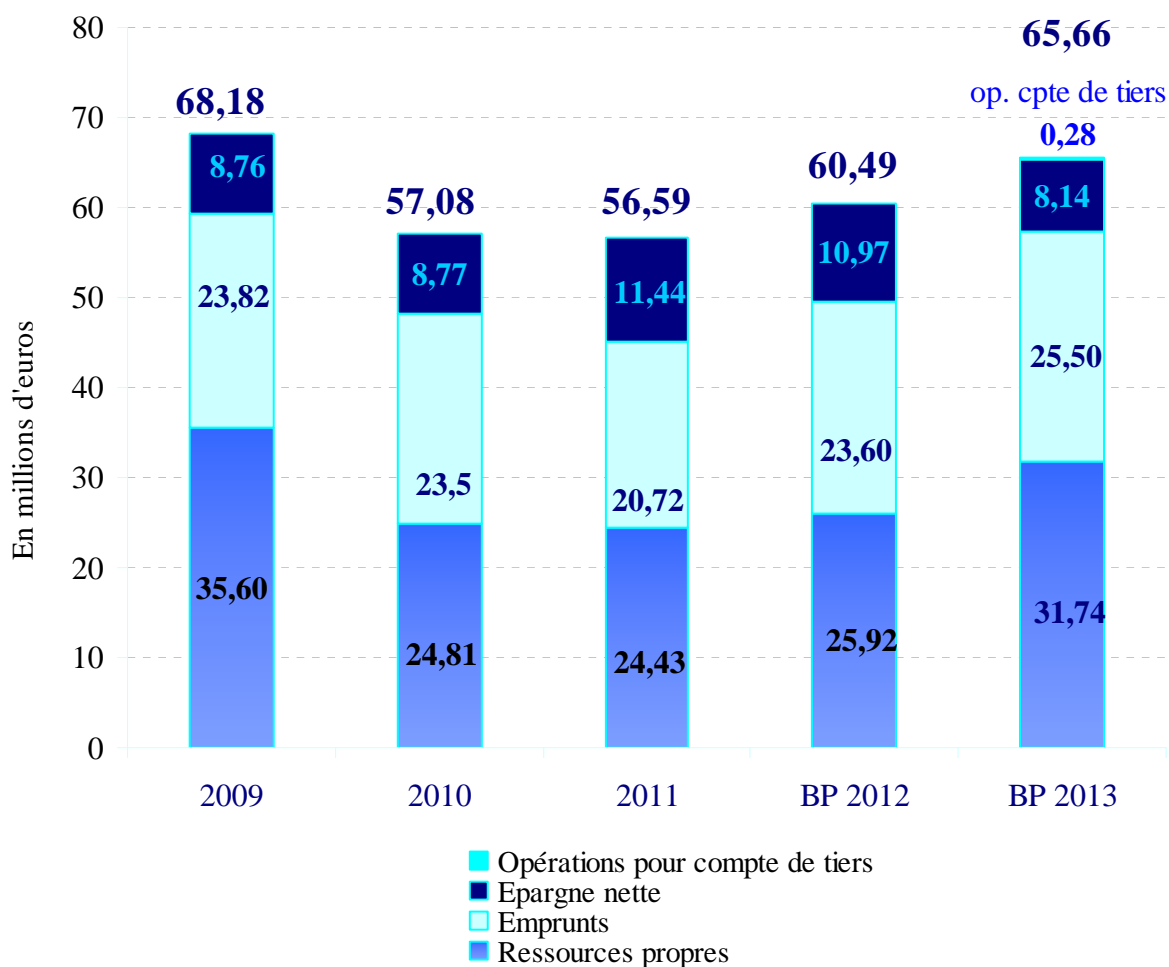
Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) assure une péréquation entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, dont principalement le potentiel financier, permettant de déterminer des collectivités bénéficiaires et contributrices. La Métro se situe dans le 2^{ème} cas de figure. La contribution nationale, égale à 150 M€ en 2012, sera portée progressivement à 1 milliard d'euros d'ici 2016, soit :

- 360 M€ en 2013,
- 570 M€ en 2014,
- 780 M€ en 2015,
- 1 milliard en 2016, soit 2% des ressources fiscales des communes et de leurs groupements.

En 2013, le critère de revenu des habitants devrait être pris en compte dans le mode de calcul des collectivités contributrices, ce qui *a priori* devrait être favorable à Grenoble. Toutefois, l'impact de ces mesures est à ce jour difficile à estimer au niveau de la Métro.



II. RECETTES D'INVESTISSEMENT



Ressources propres : recettes d'investissement (Cf. tableau *Résultats de clôture BP*)

Emprunts : emprunts contractés durant l'année

Epargne nette : épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

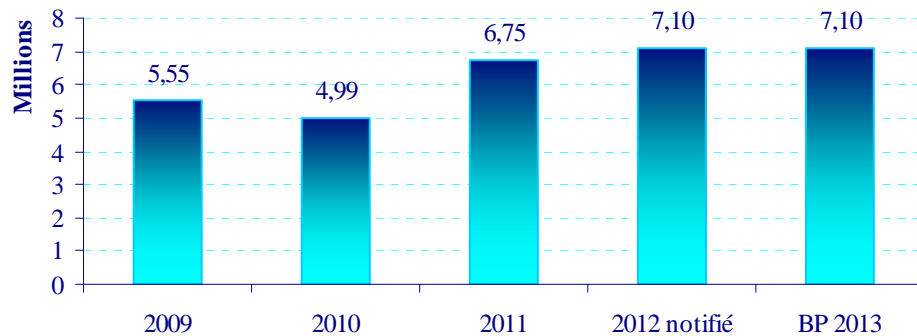
Opérations pour compte de tiers : opérations où la Ville réalise des travaux pour le compte d'un tiers (Région, CCAS, copropriétaires...) donnant lieu à remboursement intégral.



II.1. LES AMENDES DE POLICE

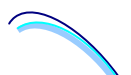
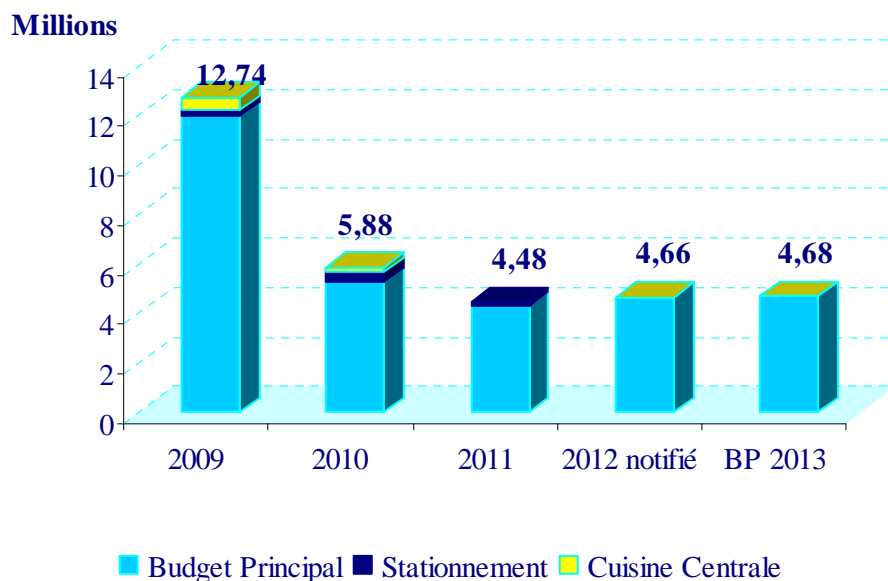
Le produit des amendes de police est fonction du nombre de contraventions dressées sur le territoire de la commune (par les Polices municipale, nationale et par la Gendarmerie), et du montant reversé par amende, déterminé en loi de finances. Cela explique en partie l'irrégularité de cette recette.

Amendes de police



II.2. LE FCTVA : FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Le F.C.T.V.A. est fonction des investissements éligibles au fonds réalisés par la collectivité. Depuis l'adoption de la loi de relance en 2008, les dépenses éligibles sont celles de l'année n-1 et non plus n-2. C'est pourquoi le montant de F.C.T.V.A. de l'année 2009 est aussi important ; il cumule les attributions au titre des dépenses des années 2007 et 2008.





DEPENSES

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

I.1. LE PERSONNEL

I.1.(A) Evolution des dépenses entre le BP 2012 et le BP 2013

✓ *Dépenses en année « courante »*

Augmentation des traitements	1,97%
<i>dont effet de report</i>	<i>0,24%</i>
<i>dont valeur du point</i>	<i>0,00%</i>
<i>dont GVT(avancement)</i>	<i>1,53%</i>
<i>dont régime indemnitaire</i>	<i>0,20%</i>
Effet de "noria" (différence de niveau indiciaire entre entrées et sorties)	- 0,97%
Total évolution "courante" de la masse salariale	1,00%

✓ *Mesures diverses*

Emploi aidés	0,03%
Evolution ETP	-0,10%
Jour de carence	- 0,21%
Prise en charge Prévoyance	0,52%
Participation aux mutuelles	- 0,38%
Variation non permanents	0,36%
Autres dépenses (= sociale)	- 0,18%
Total mesures diverses	+ 0,04%

Total variation 20131,04%

NB : les décimales des pourcentages ont été arrondies à la décimale supérieure.





I.1.(B) Evolution des crédits et effectifs de 2011 à 2013

	CA 2011			BP 2012			BP 2013		
	Budget principal	Evolution (n / n-1)	Effectif moyen	Budget principal	Evolution (n / n-1)	Effectif moyen	Budget principal	Evolution (n / n-1)	Effectif moyen
Personnel permanent (<i>Effectif en ETP</i>)	112,93	-1,72%	2 866	115,81	2,55%	2 847	116,97	1,00%	2 850
Dispositifs d'emplois (<i>Effectif en Nombre</i>)	0,43	-31,13%	40	0,81	90,63%	38	0,85	3,88%	40
Vacataires + renforts + remplaçants	7,77	53,78%		6,01	-22,56%		6,46	7,41%	
Emplois financés	0,50	-20,95%		0,41	-18,22%		0,41	0,67%	
Autres dépenses liées au personnel	1,93	-9,67%		2,13	10,40%		1,80	-15,65%	
Total Budget Principal	123,55	0,17%	2 906	125,18	1,32%	2 885	126,48	1,04%	2 890

I.1.(C) Evolution des crédits de 2012 à 2013 : détail

En millions d'euros	BP 2012	BP 2013	Evolution BP 2013 / BP 2012
Personnel permanent	115,81	116,97	1,00%
Apprentis et emplois aidés	0,81	0,85	3,88%
Vacataires + renforts + remplaçants	6,01	6,46	7,41%
Emplois financés	0,41	0,41	0,67%
Autres dépenses liées au personnel	2,13	1,80	-15,65%
Total Effectif géré	125,18	126,48	1,04%
Effectif non inscrit	0,04	0	0
Total chapitre 012	125,22	126,48	1,00%



I.1.(D) Evolution des effectifs consolidés (Ville et CCAS en ETP au 31 décembre de 2000 à 2011 et au 31 octobre 2012)

Année	Budget Principal	Budgets Annexes	CCAS	TOTAL
2000	2 989,2	25,0	1 039	4 053,2
2001	3 023,9	27,5	1 039	4 090,4
2002	3 024,0	31,0	1 052	4 107,0
2003	3 032,3	32,0	1 047	4 111,3
2004	3 047,8	37,0	1 106	4 190,8
2005 ¹	2 936,3	38,0	1 163	4 137,3
2006	2 979,2	36,0	1 195	4 210,2
2007 ²	2 984,8	36,0	1 218	4 238,8
2008	2 978,5	34,5	1 190	4 203,0
2009	2 901,4	100,5	1 203	4 204,9
2010	2 922,6	108,2	1 191	4 221,8
2011 ³	2 866,3	102,8	1 188	4 157,1
2012 ⁴	2 847,3	61,0	1 156	4 064,3

¹ La diminution constatée entre 2004 et 2005 sur le Budget Principal est liée au transfert des agents du service GDU à la Communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2005.

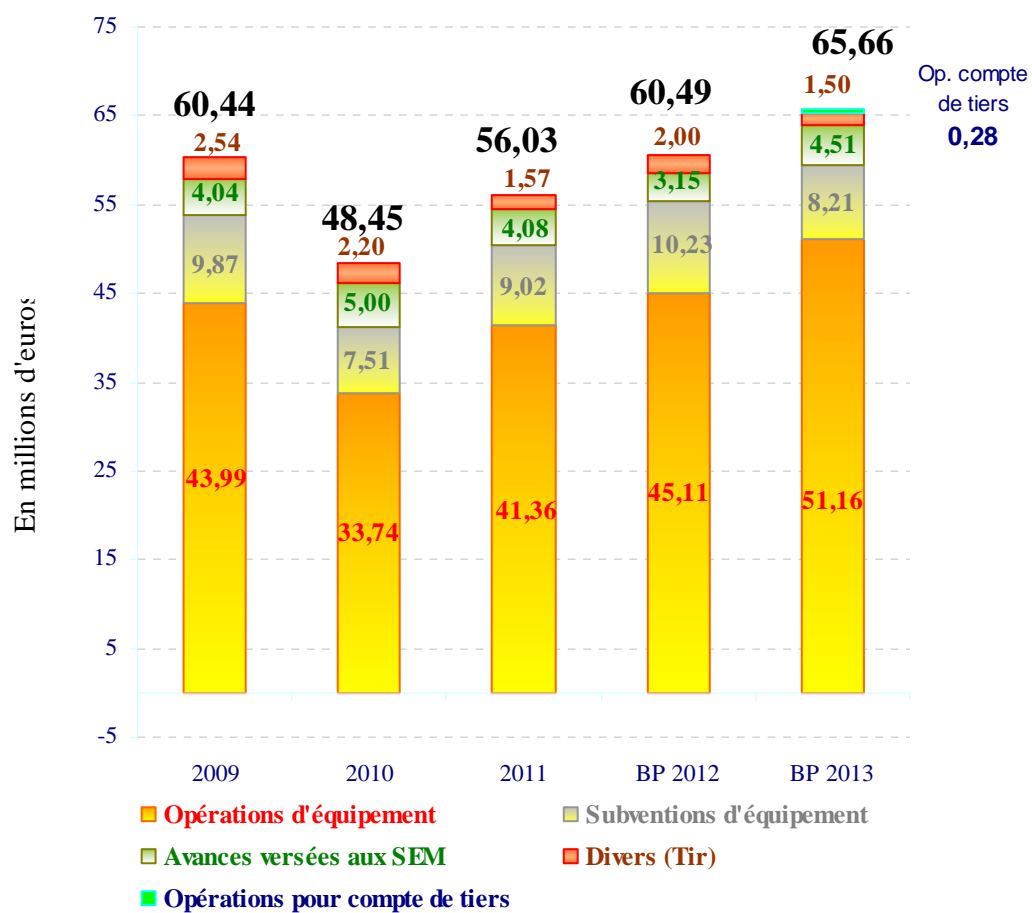
² En 2007, 7 ETP d'assistants de groupes politiques ne sont pas décomptés dans les effectifs (imputés en frais de fonctionnement des groupes d'élus).

³ La diminution constatée entre 2010 et 2011 sur le Budget Principal est liée à la création de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art de Design de Grenoble.

⁴ En 2012, effectif en ETP (agents sur emploi permanent) à fin octobre. Le calcul des ETP s'est appuyé sur la base de l'état C (mode de calcul révisé suite aux diverses réglementations RH). En 2012, la budget annexe Stationnement a été redéployé vers le budget principal.

II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

II.1. LA REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



II.2. L'ENDETTEMENT

II.2.(A) Annuité d'emprunts (budget principal)

✓ *Annuité de la dette*

En euros		BP 2013
Remboursement en capital	Capital remboursé (comptes 1641 et 16441 réel)	25 184 313
	Emprunts remboursés par anticipation et non refinancés (compte 1641 ordre)	0
Frais financiers	Intérêts	8 998 602
	ICNE	242 754
	Produits financiers	-348 572
TOTAL		34 077 097

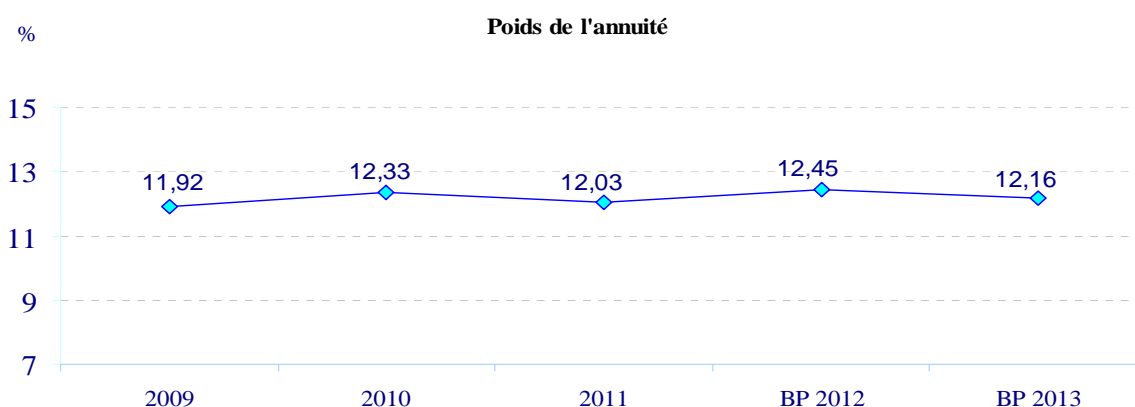
L'annuité de la dette est prévue pour l'exercice 2013 à 34,08 M€

Elle inclut les frais financiers sur emprunts et lignes de trésorerie, les ICNE, les charges et produits liés aux swaps.

Les frais financiers sont contenus du fait de taux fixes compétitifs et de taux variables très bas. Par contre, les marges bancaires sont en hausse constante depuis le début de la crise financière. Elles ont été supérieures à 2,5% en 2012 et sont attendues à un niveau légèrement inférieur en 2013.

La prévision d'amortissement du capital à 25,18 M€ génèrera un léger endettement de 0,32 M€ si la prévision de réalisation d'emprunt reste à 25,5 M€

✓ *Poids de l'annuité*



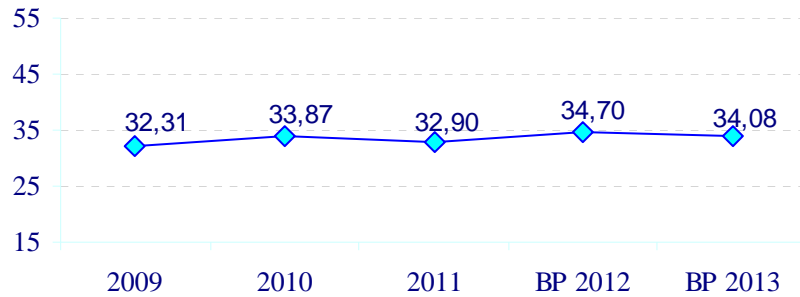
Le poids de l'annuité est égal au rapport entre le montant de l'annuité et les recettes réelles de fonctionnement.

Le pourcentage représenté par l'annuité au sein des recettes réelles de fonctionnement constitue le poids de l'annuité.



✓ *Evolution de l'annuité*

Evolution de l'annuité



✓ *Répartition frais financiers / remboursement en capital*

	Frais financiers produits de swaps déduits	Capital désendettement inclus	TOTAL
2009	8,55	23,76	32,31
2010*	8,26	25,61	33,87
2011	8,71	24,19	32,90
BP 2012	10,18	24,52	34,70
BP 2013	8,89	25,18	34,08

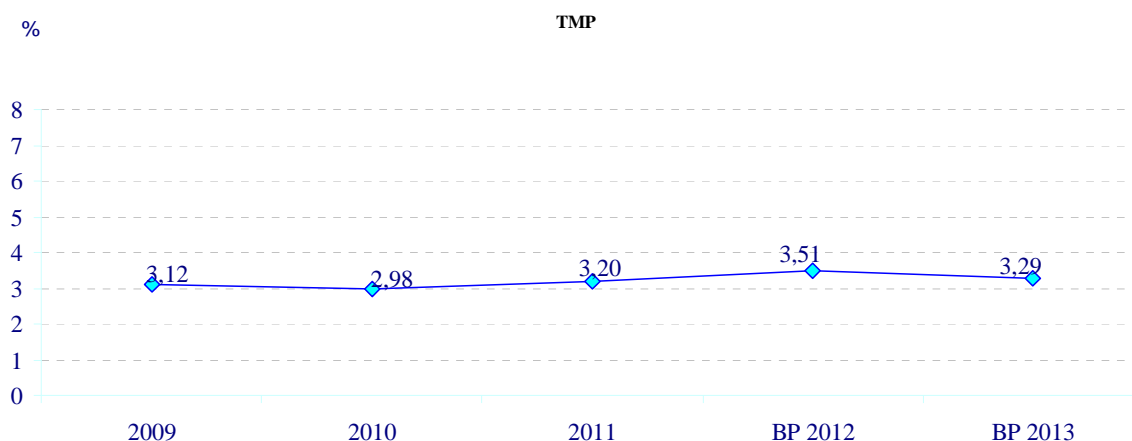
* Avec Eaux Pluviales (EP) et désendettement de 1,5 M€.

Le montant des frais financiers comprend les intérêts payés, les ICNE et les charges financières dues au titre des swaps, minorées des produits financiers reçus grâce aux swaps.



II.2.(B) Indicateurs (budget principal)

✓ *Taux Moyen Pondéré (TMP)*



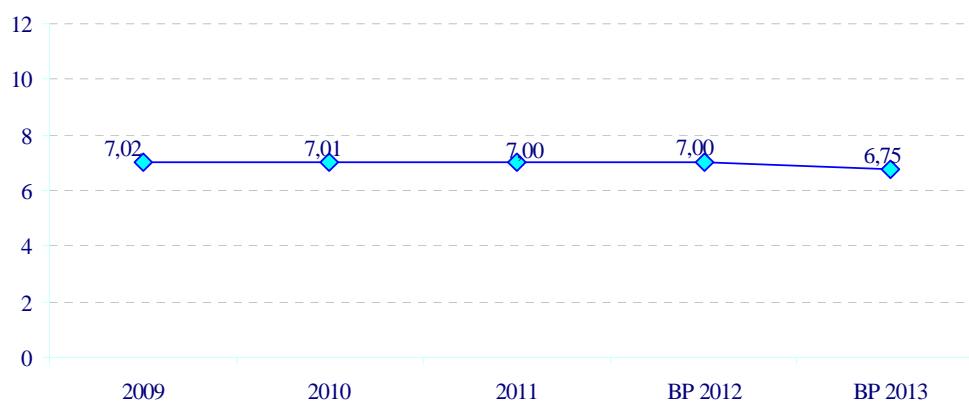
Le TMP prévu au Budget Primitif représente le rapport entre les frais financiers prévisionnels et l'encours de dette au 1^{er} janvier.

Le montant de frais financiers retenu comporte les intérêts de la dette, les ICNE, et les charges et produits de swaps.

Le TMP prévisionnel 2013 à 3,29 % reflète le bas niveau des taux variables sur les marchés financiers.

✓ *Durée de Vie Moyenne (DVM)*

Durée de Vie Moyenne de la dette (DVM)



La DVM reflète le temps nécessaire pour que les banques auprès desquelles la Ville a emprunté récupèrent le capital initial mis à sa disposition. La DVM varie donc en fonction du profil d'amortissement : plus le remboursement du capital est rapide, plus la DVM raccourcit.

La hausse de la part en capital à rembourser (25,18 M€ contre 24,52 M€ en 2012) est liée à la durée des emprunts souscrits en 2012 plus courte (10 ans) que celle des années précédentes (environ 15 ans).





✓ *Ratio "capacité de désendettement"*

La capacité de désendettement mesure la durée en années que mettrait la Ville pour se désendetter si elle consacrait la totalité de son épargne brute au remboursement du capital. Ce ratio est donc issu du rapport entre l'épargne brute prévisionnelle et l'encours au 1^{er} janvier.

Années	Epargne de gestion	Frais financiers nets	Epargne brute	Encours de dette	Capacité de désendettement
2009	41,07	8,55	32,52	274,10	8,43
2010	42,64	8,26	34,38	272,57	7,93
2011	44,35	8,71	35,64	269,11	7,55
BP 2012	45,67	10,18	35,49	269,11	7,58
BP 2013	42,22	8,89	33,33	267,01	8,01

L'encours de la dette est de 267,01 M€ au 01/01/2013, avec des prévisions de réalisation d'emprunt de 25,5 M€ et d'amortissement en capital de 25,18 M€

Budget principal	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés
Hors swaps	43,69%	41,86%	14,45%
Avec swaps	49,43%	36,12%	14,45%

La répartition de l'encours par type de taux au 01/01/2013 :

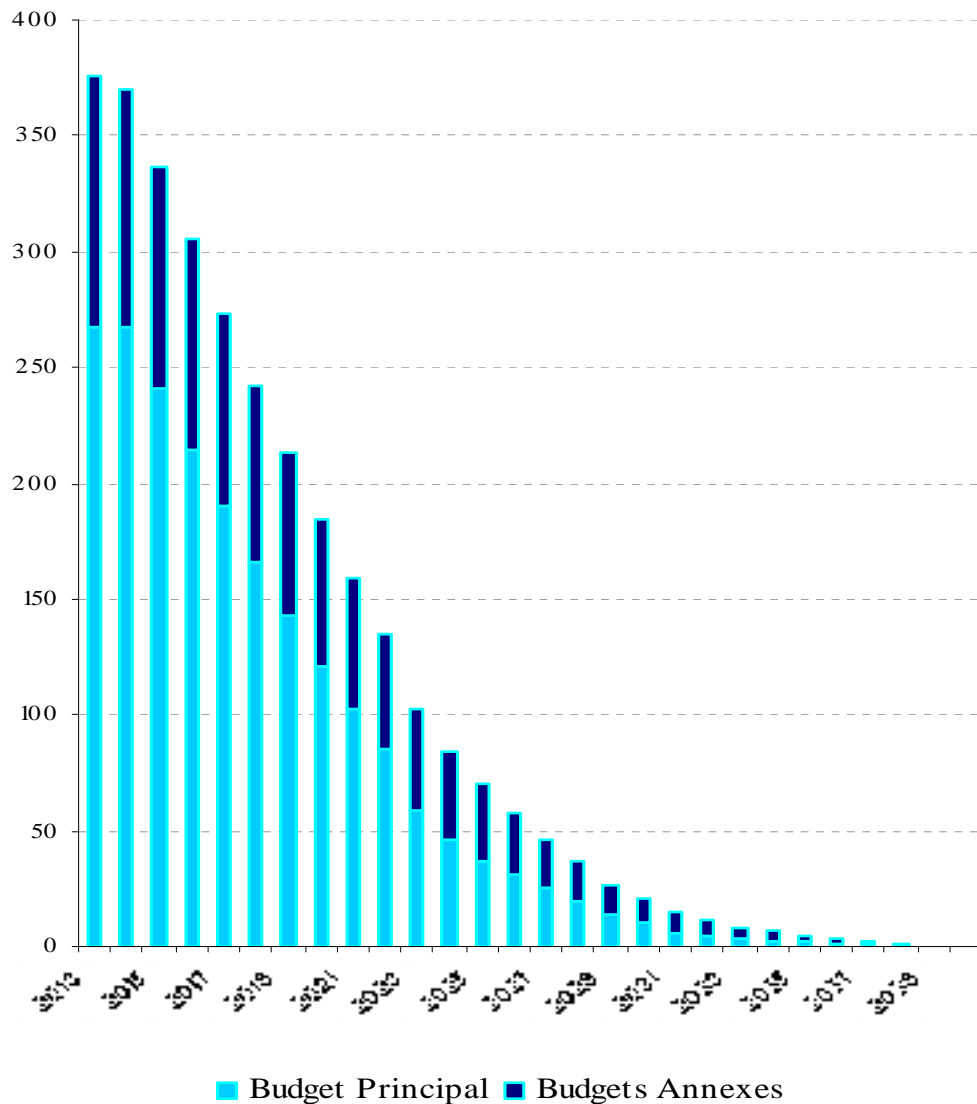
Les swaps augmentent la part de dette à taux fixes car plusieurs swaps réalisés en 2008 consistent en swaptions, c'est-à-dire en taux fixes échangeables au choix de la banque contre des taux variables. Ces swaps sont restés à taux fixes depuis leur mise en place.

La part de dette à taux structurés est en diminution. L'orientation consistant à maintenir la dette à taux structurés en deçà de 25% est toujours en vigueur. En outre, les propositions de swaps se sont raréfiées depuis la crise financière et ne présentent plus qu'un attrait limité.





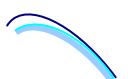
II.2.(C) Profil d'extinction de la dette



NB : ce graphique ne tient pas compte de l'emprunt obligatoire remboursable in fine de 9,8 M€ et dont les modalités de comptabilisation devraient être fixées par arrêté ministériel fin 2012..

Il permet d'avoir une prévision de l'évolution de l'encours en fonction du profil d'amortissement de chaque emprunt en cours lors de l'élaboration du profil d'extinction.

La dette de la Ville, pour l'ensemble des budgets, s'amortit sur un rythme régulier.

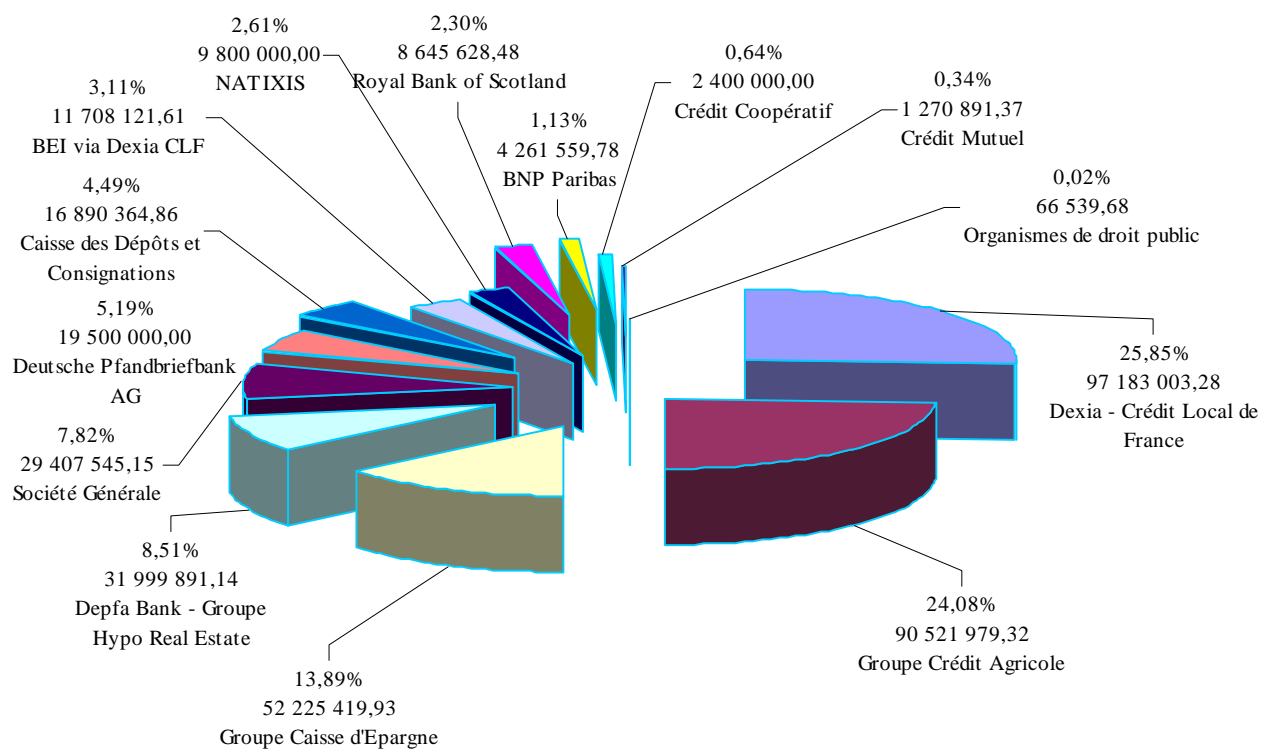


II.2.(D) Evolution de l'endettement consolidé

En millions d'euros	CA 2010 au 31/12	CA 2011 au 31/12	estimation au 01.01.2013
Budget Principal	272,57	269,11	267,01
Budgets Annexes	104,88	99,85	108,88
Activités Economiques	26,81	25,87	37,27
Cuisine centrale	4,75	4,54	4,36
Locaux culturels	17,64	16,75	16,91
Mistral-Eaux Claires	0,05	0,04	0,04
Self Clemenceau	0,20	0,16	0,14
Stationnement	54,33	52,09	49,78
Teisseire-Jeux Olympiques	1,09	0,40	0,38
Total budget principal et budgets annexes	377,45	368,96	375,89
Total report d'emprunts budgets annexes (perçus début 2012)	0,00	6,98	0,00
Total budget principal, budgets annexes et report d'emprunt	377,45	375,94	375,89

II.2.(E) Répartition par prêteur

Prêteurs	Encours consolidé au 01.01.2013	%	Rappel au 31.12.2011
Dexia - Crédit Local de France	97 183 003,28	25,85%	26,98%
Groupe Crédit Agricole	90 521 979,32	24,08%	24,86%
Groupe Caisse d'Épargne	52 225 419,93	13,89%	13,97%
Depfa Bank - Groupe Hypo Real Estate	31 999 891,14	8,51%	2,71%
Société Générale	29 407 545,15	7,82%	9,74%
Deutsche Pfandbriefbank AG	19 500 000,00	5,19%	8,59%
Caisse des Dépôts et Consignations	16 890 364,86	4,49%	4,94%
BEI via Dexia CLF	11 708 121,61	3,11%	3,33%
NATIXIS (emprunt obligataire)	9 800 000,00	2,61%	Sans objet
Royal Bank of Scotland	8 645 628,48	2,30%	2,44%
BNP Paribas	4 261 559,78	1,13%	1,30%
Crédit Coopératif	2 400 000,00	0,64%	0,70%
Crédit Mutuel	1 270 891,37	0,34%	0,40%
Organismes de droit public	66 539,68	0,02%	0,02%
Total Général tous budgets	375 880 944,60	100,00%	100,00%



II.3. GARANTIES D'EMPRUNTS

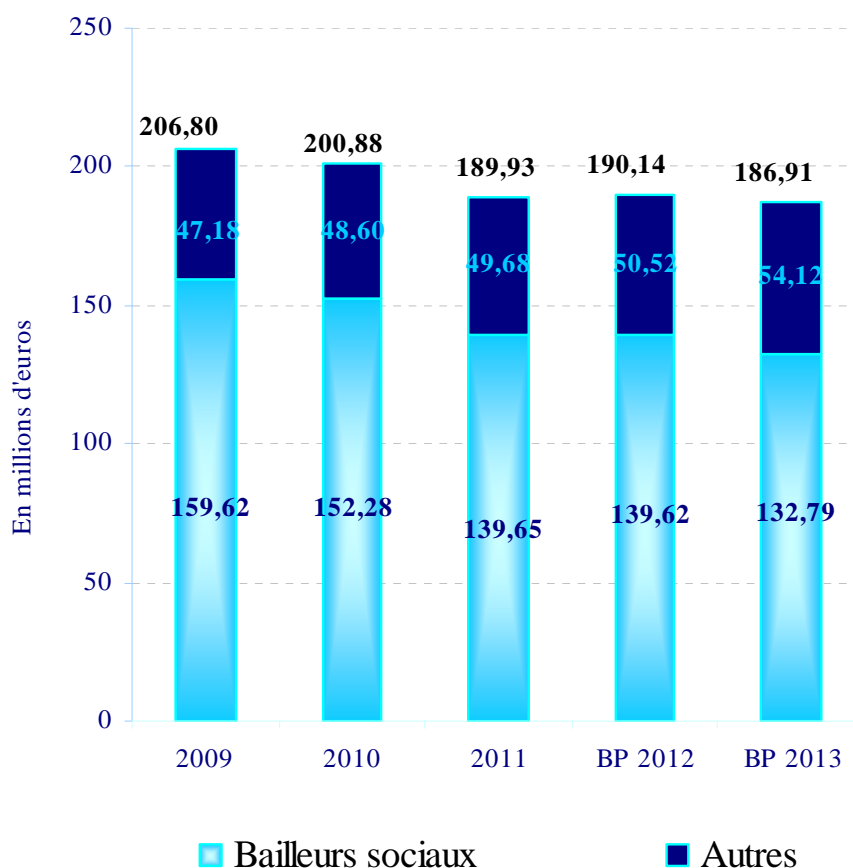
Une garantie d'emprunt est une convention tripartite entre un emprunteur, un organisme bancaire et un garant, destinée à garantir le remboursement d'un emprunt en cas de défaillance de l'emprunteur. En effet, dans cette hypothèse, le garant effectuera le paiement en lieu et place de l'emprunteur et cela prendra la forme d'une avance remboursable.

Dès lors, une garantie d'emprunt est un engagement qui peut potentiellement affecter les finances du garant.

Afin de protéger les finances locales, le montant des garanties d'emprunt est limité par trois règles prudentielles, également nommées "ratios de la loi Galland" :

1. le ratio de capacité à garantir,
2. le ratio de partage du risque,
3. le ratio de division du risque.

II.3.(A) Evolution des garanties d'emprunts de 2009 à 2013



II.3.(B) Répartition des garanties d'emprunts par organisme bénéficiaire

Répartition générale BP 2013			Répartition par organisme de logement social pour BP 2013			Répartition par organisme satellite pour BP 2013		
Organisme	montant	%	Organismes de logement social	montant	%	Organismes satellites	montant	%
Bailleurs sociaux	132,79	73,76%	ACTIS	90,88	68,51%	CCAS	15,10	39,13%
Organismes satellites	47,28	22,37%	SAIEM Grenoble Habitat	28,16	21,08%	INNOVIA	25,96	46,76%
Autres organismes	6,84	3,87%	SDH	4,02	3,07%	Régie des eaux	1,28	3,21%
			Ste Nation Immobilière	1,84	1,40%	SEM Alpeexpo	0,23	0,70%
			Autres	7,88	5,94%	SPLA SAGES (Ex SEM SAGES)	2,65	4,95%
						SEM Minatec	2,07	5,24%
TOTAL	186,91	100%		132,79	100%		47,28	100%

II.4. LES PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN 2013

II.4.(A) Commission Vie urbaine et Développement Durable

Libellé de l'opération	BP 2013 (dépenses brutes)
Voirie	3 754 000
Quais de l'Isère	3 400 000
Accompagnement Tramway	2 640 000
Espaces Publics Stratégiques	2 100 000
Gestion immobilière Patrimoine Ville	845 000*
Espaces verts	636 000
Blanche Monier	686 000
Travaux d'accessibilité	360 000
Bastille	200 000
Esplanade	200 000
ZAC Teisseire Jeux Olympiques	117 748
Ravalements de façades	50 000

*Dont 50 000 € pour le Forum.

II.4.(B) Commission Culture, Sport, Education, Jeunesse

Libellé opération	BP 2013 (dépenses brutes)
Ecole Beauvert	4 625 000
Réhabilitation piscine Chorier Berriat	2 420 000
Plan Ecoles et restaurants scolaires	1 200 000
Plaine des Sports Tennis	1 200 000
Opération Brise-Glace - Cap Berriat	1 125 000
Piscine des Dauphins	530 000
Musée de Grenoble	403 000
Travaux du CRR	299 000

II.4.(C) Commission Solidarité

Libellé de l'opération	BP 2013 (dépenses brutes)
Renouvellement urbain	8 179 000
<i>dont secteur Villeneuve - Village Olympique</i>	<i>3 373 000</i>
<i>dont secteur Teisseire</i>	<i>2 651 000</i>
<i>dont secteur Chatelet</i>	<i>1 107 000</i>
<i>dont secteur Mistral</i>	<i>780 000</i>
<i>dont secteur Jouhaux</i>	<i>268 000</i>
Logement : réhabilitations, constructions logement social neuf, logement spécifique	2 997 500
Relations aux habitants : Fct des antennes, entretiens, aménagements, interventions d'urgence et Travaux de proximité	780 000
Proximité : Relations aux Usagers (accueil public, cimetières, élections)	202 500
Tranquillité Publique et Police Municipale : locaux P M et réseau radio numérique	150 000

II.4.(D) Commission Développement Economique, Insertion

Libellé opération	BP 2013 (dépenses brutes)
Activités économiques	
Presqu'île	2 222 222
Bouchayer Viallet	500 000
CPER	700 000
Opération Campus	733 333
Pôle de compétitivité	926 000
Pôle Santé Cancéropole	105 000
FISAC Centre Ville + Tram	325 000
Bourse du Travail	120 000
Politique Relations internationales	
Maison de l'international	200 000
Travaux de maintenance	100 000

II.4.(E) Commission Finances, Administration Générale, Ressources Humaines

Libellé de l'opération	BP 2013 (dépenses brutes)
Patrimoine Municipal	1 245 000
<i>dont Réhabilitations et Constructions</i>	<i>770 000</i>
<i>dont Travaux de maintenance</i>	<i>175 000</i>
<i>dont Contrats de maintenance, Sécurité réglementaire et Accessibilité</i>	<i>300 000</i>
Systemes d'information et de télécommunication	2 145 000

II.5. LES BUDGETS ANNEXES

II.5.(A) Stationnement

En millions d'euros	BP 2012	BP 2013
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	7,94	8,37
Dépenses de gestion	2,82	2,56
Epargne de gestion	5,12	5,81
ANNUITE DE LA DETTE	4,19	4,29
Frais financiers nets	1,88	1,87
Remboursement en capital	2,31	2,42
Epargne nette	0,93	1,53
INVESTISSEMENT		
Recettes	0,71	5,50
Emprunt	0,00	2,40
Autres recettes	0,71	3,10
Dépenses	1,64	7,02

En 2012, l'activité du stationnement sur voirie (les dépenses : charges d'exploitation et charges du personnel du contrôle du stationnement et les recettes : horodateurs et droits de place) a été transférée au budget principal.

Le budget annexe stationnement regroupe désormais tous les parkings en ouvrage.

En fonctionnement, la gestion des parkings concédés ou affermés sera excédentaire, hors annuité de la dette (0,71 M€ de dépenses contre 3,12 M€ de recettes en 2013, dues à la redevance de délégation de service public s'élevant à 2,61 M€). Il en sera de même pour les parkings en enclos Vaucanson et Gare, puisqu'ils percevront respectivement des produits usagers d'un montant de 0,40 M€ et 0,27 M€ contre des dépenses de 0,04 M€ (rémunération de régisseurs).

Il est aussi créé en 2013 une opération "Parking Presqu'île" sur laquelle sont prévues des dépenses d'études pour 0,28 M€

Les recettes liées aux droits de stationnement (horodateurs, pour plus de 7,4 M€) sont prévues au budget principal et permettront de couvrir les charges de stationnement, elles mêmes basculées au budget principal, et notamment les frais liés au personnel du contrôle du stationnement (1,80 M€) et les frais d'exploitation des parcmètres (0,83 M€).

Une subvention de 4,28 M € est versée du budget principal au budget annexe.

En investissement, les postes principaux sont les travaux de démolition et reconstruction des silos 3, 4 et 5 Villeneuve pour 6,40 M€ et les travaux de confortement de la structure du parking Europole pour 0,13 M€

Le remboursement de capital des emprunts représentera 2,42 M€, un recours à l'emprunt sera nécessaire pour un montant de 2,40 M€



II.5.(B) Activités économiques

En millions d'euros	BP 2012	BP 2013
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	4,56	5,64
Dépenses de gestion	2,36	2,36
Epargne de gestion	2,20	3,28
ANNUITE DE LA DETTE	2,36	3,30
Frais financiers nets	0,93	0,94
Remboursement en capital	1,43	2,36
Epargne nette	-0,16	-0,02
INVESTISSEMENT		
Recettes	7,91	3,59
Emprunt	6,94	2,63
Autres recettes	0,97	0,96
Dépenses	7,75	3,57

Le budget annexe Activités Economiques a été créé en 1999. Il regroupe l'ensemble des opérations réalisées par la Ville dans le cadre de la location de son patrimoine économique à des tiers pour des loyers assujettis à la TVA (Alpexpo, entreprises logées sur les sites de CEMOI, Geai, Peupliers, République, Polynôme ...).

Il retrace en dépenses les charges de fonctionnement des locaux (taxe foncière, charges d'entretien, fluides, frais financiers...) et en recettes les loyers et les redevances perçus auprès des usagers.

L'année 2013 marque la poursuite de l'effort d'investissement de la Ville sur les équipements économiques gérés par le budget annexe :

- poursuite des travaux pour le MIN (0,1 M€hors AP),
- poursuite du programme de travaux de rénovation d'ALPEXPO (2 M€inscrits au BP 2013),
- achèvement du programme pluriannuel de réhabilitation de CEMOI (0,67 M€ en 2013 construction et aménagement intérieur),
- programme de travaux sur les Commerces Sud (0,22 M€en 2013),
- programme de travaux sur le site Allibert (0,3 M€).

Enfin, il est à noter la commercialisation de certains lots (Allibert, Geai).



II.5.(C) Locaux culturels

En millions d'euros	BP 2012	BP 2013
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	1,70	1,70
Dépenses de gestion	0,25	0,21
Epargne de gestion	1,45	1,49
ANNUITE DE LA DETTE	1,42	1,49
Frais financiers nets	0,49	0,47
Remboursement en capital	0,93	1,03
Epargne nette	0,03	0,00
INVESTISSEMENT		
Recettes	2,86	3,96
Emprunt	1,77	2,73
Autres recettes	1,09	1,23
Dépenses	2,89	3,96

Il intègre principalement la gestion du bâtiment Maison de la Culture et depuis 2008 les opérations liées à la Salle de Musiques Amplifiées, équipement culturel dont les travaux sont prévus à hauteur de 4 M€HT en 2013 et qui doit être terminé fin 2013.

II.5.(D)Self Clémenceau

En millions d'euros	BP 2012	BP 2013
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	1,08	1,10
Dépenses de gestion	1,01	1,02
Epargne de gestion	0,07	0,08
ANNUITE DE LA DETTE	0,04	0,04
Frais financiers nets	0,00	0,00
Remboursement en capital	0,04	0,04
Epargne nette	0,02	0,04
INVESTISSEMENT		
Recettes	0,04	0,00
Emprunt	0,04	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Dépenses	0,06	0,04

Il retrace les activités de restauration administrative du Self Clémenceau à destination des agents de la ville de Grenoble, principalement, et d'autres établissements.

Les dépenses d'investissement prévues à hauteur de 0,04 M€ comprennent l'acquisition de matériels de cuisson. Ces dépenses, en baisse par rapport à 2012, permettent de ne pas contracter d'emprunt.

II.5.(E) Teisseire – Jeux Olympiques

En millions d'euros	BP 2012	BP 2013
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	0,75	0,73
Dépenses de gestion	0,73	0,70
Epargne de gestion	0,02	0,02
ANNUITE DE LA DETTE	0,02	0,02
Frais financiers nets	0,01	0,01
Remboursement en capital	0,02	0,02
Epargne nette	0,00	0,00
INVESTISSEMENT		
Recettes	0,00	0,00
Emprunt	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Dépenses	0,00	0,00

Intégrée au projet de renouvellement urbain du quartier Teisseire, cette opération prévoyait entre autres la viabilisation des terrains à construire (construction de 400 logements par différents promoteurs), l'aménagement des espaces publics avec notamment la création d'un parc urbain sur le terrain de l'ancienne usine Schneider.

Il est à noter que cette opération est financée en partie sur le budget principal et en partie sur le budget annexe (lots commercialisés).

En 2013, les principales dépenses concernent des travaux d'aménagement des espaces publics aux abords des logements (coût 0,10 M€), les recettes sont constituées en partie par le report de la vente de l'îlot C pour 0,72 M€



II.5.(F) Mistral – Eaux Claires

En millions d'euros	BP 2012	BP 2013
---------------------	---------	---------

FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	0,31	0,41
Dépenses de gestion	0,30	0,40
Epargne de gestion	0,01	0,01

ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers nets	0,00	0,00
Remboursement en capital	0,00	0,00
Epargne nette	-5,00	0,00

INVESTISSEMENT		
Recettes	0,00	0,00
Emprunt	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Dépenses	0,00	0,00

Créé en 2005 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ZAC Mistral - Eaux Claires, ce budget annexe porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie dans le respect des principes conventionnés avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Les dépenses inscrites au budget primitif 2013 permettront de poursuivre les travaux de démolition de l'école élémentaire Mistral (0,29 M€), ainsi que l'acquisition et l'aménagement des terrains Strauss suite à la démolition des barres Strauss (0,11 M€).

Les recettes attendues sont constituées par des subventions (0,16 M€) de l'Etat (ANRU), du Département de l'Isère et de Grenoble Alpes Métropole, ainsi que par des ventes de terrains à construire (0,25 M€).



II.5.(G) Cuisine centrale

En millions d'euros	BP 2012	BP 2013
---------------------	---------	---------

FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	5,79	6,02
Dépenses de gestion	5,36	5,59
Epargne de gestion	0,43	0,43

ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers nets	0,16	0,15
Remboursement en capital	0,22	0,23
Epargne nette	0,05	0,05

INVESTISSEMENT		
Recettes	0,00	0,00
Emprunt	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Dépenses	0,05	0,05

Depuis 2012, les recettes des restaurants scolaires sont inscrites au budget principal et la subvention d'équilibre disparaît au profit d'un remboursement de frais par la collectivité de rattachement. On constate une augmentation des recettes et des dépenses de gestion qui s'expliquent par l'accroissement du nombre de repas fournis aux restaurants scolaires, aux crèches et aux centres de loisirs. L'épargne de gestion reste stable.

Les dépenses d'investissement prévues à hauteur de 0,05 M€ comprennent l'acquisition de matériels et les travaux de maintenance.

